

DIX VICTIMES DE TORTURE A PORTER DANS VOS PRIERES

Dans la nuit du 26 juin 2017

Autour du monde, des militants, défenseurs des droits de l'homme, citoyens, réfugiés ont été arbitrairement arrêtés et emprisonnés, menacés, battus, torturés et gravement mis en danger. Ils ont subi ce sort pour leurs convictions politiques, pour leur engagement en faveur des droits de l'homme, parfois simplement parce qu'ils se trouvaient au mauvais endroit, au mauvais moment. Ils symbolisent tous un combat, un parcours, un exil. Pour que leurs histoires ne résonnent pas dans le silence, pour que les injustices dont ils ont été victimes ne soient pas oubliées...

...SOUTENEZ-LES !

Une prière, une lettre de soutien, un courriel à leur famille.

AMERIQUE

AU MEXIQUE... FRANCISCO DE JESUS ESPINOSA HIDALGO, INJUSTEMENT ARRETE



Francisco, 66 ans, est un paysan indigène Tsotsil du Chiapas, engagé contre l'implantation de mégaprojets de développement dans sa communauté.

Le matin du 29 mai 2015, à Venustiano Carranza, une dizaine de policiers l'ont embarqué sous les insultes et les coups puis conduit jusqu'à une maison où ils l'ont torturé : déshabillé, frappé à coups de poings et de pieds, soumis à des décharges électriques. Les policiers voulaient que Francisco, qui ne sait ni lire ni écrire, signe des aveux de culpabilité dans une affaire de vol avec violence. Depuis ce jour, Francisco est en détention préventive à la prison de *El Amate*. Il garde d'importantes séquelles des sévices subis lors de son arrestation.

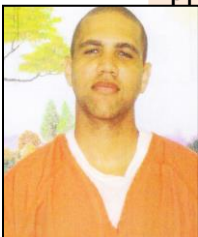
L'ONG mexicaine Fray Bartolomé de las Casas sollicite le soutien du réseau ACAT

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

Vous pouvez lui écrire, par le biais de l'association mexicaine qui le soutient :
 Centro de derechos humanos Fray Bartolomé de las Casas
 Calle Brasil 14
 Barrio Mexicanos
 29240 San Cristóbal de Las Casas, Chiapas, Mexique

Priez pour lui !

pour obtenir la libération de Francisco ainsi que sa réparation.



AUX ETATS-UNIS... JOSHUA ALSTERBERGER, DETENU

Joshua Altersberger aura 30 ans en novembre 2017. Il a été condamné à mort en Floride quand il avait 19 ans. Il fait partie du programme ACAT de correspondance avec des condamnés à mort aux États-Unis.

Joshua est accusé du meurtre d'un policier. Il nie être l'auteur de ce meurtre mais il n'a pas voulu dénoncer les deux hommes qui l'accompagnaient alors, de peur que ces derniers ne s'en prennent à sa famille. Il cherche aujourd'hui à faire réviser sa condamnation tout en protégeant sa famille. En Floride, les conditions de détention dans le couloir de la mort sont particulièrement difficiles. Les condamnés sont enfermés dans des cellules de 2 m sur 3, 23 heures sur 24. Ils ne sont pas autorisés à être avec d'autres détenus dans les pièces communes. Ils sont comptés toutes les heures. Ils sont menottés dès qu'ils doivent se déplacer.

En octobre 2013, le rapport spécial de l'ONU sur la torture a indiqué que l'isolement cellulaire est assimilable à une torture puisqu'étant une pratique qui provoque des souffrances morales et physiques graves. S'il est utilisé, il doit l'être d'une manière exceptionnelle. Les individus dans le couloir de la mort ne devraient en aucun cas être soumis à cette pratique de manière prolongée.

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

Vous pouvez lui écrire :
 Joshua Alsterberger 131596
 Union Correctional Institution
 P.O. Box 1000
 Raiford, Florida 32083, USA

N'oubliez pas de mentionner votre adresse sur la lettre et l'enveloppe.

MAGHREB / MOYEN-ORIENT

A GAZA... LA FAMILLE AL-LOUH



20 août 2014. Cela fait plus de 40 jours que l'armée israélienne bombarde la bande de Gaza. La famille al-Louh est restée dans sa maison de Deir al-Balah, n'ayant pas d'endroit plus sûr où s'abriter des

bombardements. Rafat (31 ans), son épouse enceinte Nabila (29) et leurs trois enfants Mustafa (9), Maysara (8) et Farah (6) habitent juste à côté de la maison familiale où résident les parents et les frères et soeur de Rafat.

Ce matin du 20 août, les deux maisonnées s'éveillent avec l'appel à la prière. Rafat et son frère Ahmed (21), resté dormir chez lui la veille, se préparent à aller vendre des pastèques. Dans la maison d'à côté, leurs parents sont levés mais leurs frères et sœurs dorment encore dans le couloir pour se protéger des attaques, à l'exception de Mohammed (21) qui dort dans sa chambre pour profiter du lit qu'il vient de s'acheter avec l'argent récolté en vendant des pastèques avec ses frères. Leur cousine Iman (19), une brillante étudiante qui s'apprête à intégrer l'université, commence sa prière.

Un pilote israélien lâche une bombe d'une demi-tonne tuant Mohammed, Iman, Ahmed, Rafat, sa femme et leurs trois enfants. 12 autres personnes sont blessées. La famille al-Louh plonge brutalement dans la désolation.

A la grande souffrance provoquée par la mort de leurs proches s'ajoute le traitement cruel, inhumain et dégradant que représente l'impunité totale. A ce jour, les survivants de la famille al-Louh n'ont obtenu ni justice, ni réparation.

Retrouvez l'histoire de la famille al-Louh dans le Webdocumentaire [Obliterated Families](#).

Priez pour eux !

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

Vous pouvez lui écrire, pour lui exprimer votre soutien :

ACAT-France
Responsable Maghreb / Moyen-Orient
7, rue Georges Lardennois
75019 Paris

Nous lui ferons suivre votre courrier.

AU SAHARA OCCIDENTAL... NAAMA ASFARI, PRISONNIER POLITIQUE



Cela va bientôt faire sept ans qu'il est emprisonné arbitrairement. Son crime ? Défendre les droits de l'homme et militer

pour l'autodétermination du Sahara occidental. Il a été condamné à 30 ans de prison, le 16 février 2013, par le tribunal militaire marocain pour association de malfaiteurs et complicité du meurtre de onze soldats marocains dans le cadre du démantèlement du camp de Gdeim Izik en novembre 2010. Naâma avait pourtant été arrêté la veille du démantèlement de ce camp érigé un mois plus tôt par des Sahraouis résidant au Sahara occidental occupé pour dénoncer les discriminations dont ils sont l'objet de la part des autorités marocaines. Une peine très lourde prononcée à l'issue de neuf jours de procès inéquitable marqué notamment par la prise en compte d'aveux signés sous la torture. A ses côtés, 24 autres militants sahraouis ont été condamnés dans les mêmes circonstances. En août 2016, sous la pression internationale, la Cour de cassation a fini par casser la condamnation des accusés pour manque de preuve, renvoyant l'affaire pour un nouveau jugement. Le procès a débuté le 26 décembre 2016 et oscille depuis entre reports et audiences inéquitables menées par des magistrats manifestement partiaux. Début décembre 2016, le Comité des Nations unies contre la torture, saisi d'une plainte par l'ACAT, a condamné le Maroc pour la torture de Naâma Asfari.

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

Vous pouvez lui écrire, pour lui exprimer votre soutien :

ACAT-France
Responsable Maghreb / Moyen-Orient
7, rue Georges Lardennois
75019 Paris

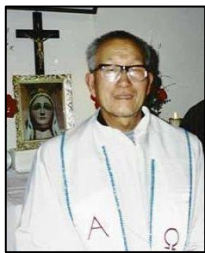
Nous lui ferons suivre votre courrier.

son sujet par la même et unique réponse : « Nous ne savons pas. »

Il est détenu depuis vingt ans, dans un lieu inconnu, sans aucun contact avec le monde extérieur, sans n'avoir jamais été jugé, ni condamné. Il cumule plus de quarante années de vie en détention. L'ACAT le parraine depuis plus d'une décennie et a agi à de nombreuses reprises en sa faveur. Soutenons-le, demandons sa libération !

ASIE

EN CHINE... MONSEIGNEUR JAMES SU ZHIMIN, EMPRISONNE DEPUIS VINGT ANS



Âgé de 85 ans, Mgr James Su Zhimin, évêque « clandestin » du diocèse de Baoding, un des bastions de l'Église catholique en Chine, est détenu au secret depuis 20 ans. Arrêté en octobre 1997,

l'évêque catholique n'a jamais pu depuis donner signe de vie, ni communiquer aucune nouvelle à ses proches.

En 1956, alors jeune séminariste, il est arrêté pour s'être opposé publiquement au gouvernement de Pékin qui tentait de créer une Église chinoise coupée du Vatican. Il sera libéré en 1979. C'est le début d'une vie passée en détention, en prison, en camps de travail ou en résidence surveillée.

En 1996, il s'oppose avec de nombreux chrétiens à la destruction d'un lieu de pèlerinage par l'armée. Des arrestations massives ont lieu. Il sera caché par des prêtres avant d'être découvert et arrêté en octobre 1997 par la sécurité publique.

Il a été aperçu à une seule reprise en 2003 lors d'une hospitalisation dans un hôpital de Baoding, yeux bandés et gardé par vingt policiers en civil dans une section réservée aux autorités. Reconnu par le personnel, il a été immédiatement transféré dans un lieu tenu secret.

Malgré de nombreuses interventions internationales, aucune nouvelle de lui n'a filtré depuis lors. Les autorités chinoises répondent systématiquement aux requêtes à

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

Vous pouvez écrire à l'ambassade de Chine pour réclamer sa libération. Voici un modèle de lettre :

« Mgr SU Zhimin, 苏志民, âgé de 85 ans, est détenu au secret depuis octobre 1997, soit près de 20 ans, sans n'avoir été jamais jugé ni condamné.

Cet homme très âgé n'a fait qu'exercer son droit à la liberté d'association et celui de pratiquer pacifiquement sa religion. Sa détention est arbitraire. Elle est non seulement contraire aux lois chinoises mais également au droit international. Je vous demande instamment de :

- le remettre en liberté immédiatement et sans condition ;
- l'autoriser à communiquer avec ses proches ;
- lui donner accès immédiatement à un médecin indépendant et les soins médicaux dont ils pourraient avoir besoin.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de ma considération respectueuse. »

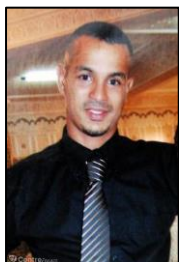
A l'adresse suivante :

SEM ZHAI Jun
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Ambassadeur de Chine en France - 11,
avenue George V - 75008 Paris
Fax : 01 47 20 59 46

Priez pour lui !

FRANCE... SOUVENONS-NOUS

A CLERMONT-FERRAND... WISSAM EL-YAMMI, AUTOPSIE D'UNE ENQUETE AUX MULTIPLES IRREGULARITES



La nuit du 31 décembre 2011 au 1^{er} janvier 2012, Wissam El-Yamni, 30 ans, était interpellé à Clermont-Ferrand dans des circonstances troubles et décédait quelques jours plus tard. Wissam El-Yamni fêtait

alors la nouvelle année avec des amis sur le parking d'un supermarché, lorsque des policiers ont reçu un jet de pierre à leur passage. S'en sont suivies une course-poursuite puis l'arrestation de Wissam El-Yamni. Plusieurs témoignages affirment que ce dernier a alors reçu des coups avant d'être embarqué et conduit au commissariat de police. Le trajet dure à peine quelques minutes, puis une incertitude flotte sur ce qui s'est passé à son arrivée au commissariat. Wissam El-Yamni se retrouve inanimé, sans ceinture et pantalon baissé, allongé à plat ventre dans le couloir du commissariat. Il est alors conduit à l'hôpital où un arrêt cardiaque est constaté. Placé en coma artificiel, il décédera neuf jours plus tard. Ce décès est ponctué de nombreuses incertitudes, zones d'ombres et contradictions dans les versions policières, que l'enquête n'a pour l'instant pas permis de lever. La famille de la victime dénonce la disparition d'éléments de preuves importants (photos, enregistrements audio). Une information judiciaire a été ouverte contre deux policiers. L'affaire est toujours en cours.

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

Priez pour lui !

A ARGENTEUIL... ALI ZIRI, DECEDE LORS D'UNE OPERATION DE POLICE



Ali Ziri avait 69 ans. Il est décédé le 11 juin 2009 à la suite d'un contrôle routier, qui, à la base tout à fait banal, a rapidement tourné au drame. Selon les policiers, les deux hommes contrôlés (Ali Ziri et un ami) étaient fortement alcoolisés et auraient été insultants et récalcitrants envers eux, les obligeant à user de la force pour les interpellier. Dans le fourgon de police qui les conduisait au commissariat, Ali Ziri a subi la technique du pliage, geste d'immobilisation dénoncé pour sa dangerosité. Arrivé au commissariat, Ali Ziri est tiré hors du véhicule et projeté au sol, puis placé à l'intérieur du commissariat. Il est alors resté allongé au sol dans ses vomissures et menotté entre 30 minutes et 1 h 15, jusqu'à son hospitalisation. Le décès sera prononcé le lendemain à l'hôpital. Une expertise médicale révélera la présence de 27 gros hématomes sur son corps (de 12 à 17 cm de diamètre). Les analyses médicales se contredisant, une incertitude persiste sur les causes et le moment exacts du décès. L'enquête n'a pas permis de démontrer que la technique du pliage est la cause du décès. Sept après les faits, la justice française a prononcé un non-lieu définitif dans cette affaire. La famille de la victime a saisi la Cour européenne des droits de l'Homme.

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

Priez pour lui !

SUR LA ROUTE DE L'EXIL... HAMIT¹, LE CALVAIRE D'UN DEMANDEUR D'ASILE ERYTHREEN SANS EMPREINTES



Hamit est né en Libye de parents érythréens qui ont fui le conflit armé entre l'Ethiopie et l'Erythrée. En 2011, son père meurt à Tripoli sous un tir d'obus, en pleine guerre civile. Le jeune

homme et sa mère retournent alors clandestinement en Erythrée. Un voisin les dénonce à la police qui se lance à leur recherche. Hamit et sa mère sont menacés d'être arrêtés. Le jeune homme risque aussi d'être envoyé de force au service militaire à vie.

Hamit reprend alors les routes de l'exil dans l'espoir de rejoindre l'Europe. Mais ses passeurs le livrent à une « maison de torture » en Libye où il est détenu et subit des traitements inhumains durant neuf mois, pour tenter de le rançonner, en vain. Il est finalement soumis aux travaux forcés dans une ferme, d'où il parvient à s'enfuir pour prendre la mer.

Les garde-côtes italiens l'interceptent et, pour le forcer à enregistrer ses empreintes digitales, l'attachent et le frappent à coups de matraque. Débarqué sur le continent, il s'enfuit en France où il brûle ses doigts avec de la colle, pour ne pas être renvoyé en Italie et y subir à nouveau des mauvais traitements. En France, la demande d'asile d'Hamit est rejetée par l'OFPRA. L'ACAT l'aide alors à rédiger pour la première fois son récit de vie et à faire un recours avec l'aide d'un avocat. Malgré cela, son recours est rejeté : sa nationalité érythréenne est mise en doute et ses craintes en cas de retour ne sont pas reconnues...

L'Erythrée est pourtant une dictature accusée par l'ONU de commettre depuis 25 ans des crimes contre l'humanité envers son propre peuple. Quel destin attend Hamit en cas de retour ? La prison assurément, pour avoir quitté son pays clandestinement ; la torture certainement, pour le dissuader de recommencer. Ce jeune homme meurtri et isolé n'a donc plus qu'à espérer que l'administration française ne tentera pas de l'expulser désormais.

¹ Pour des raisons de confidentialité, le nom a été changé.

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

Priez pour lui !

AFRIQUE

AU CAMEROUN... AHMED ABBA, JOURNALISTE EMPRISONNE



Monsieur Ahmed Abba, correspondant de Radio France Internationale (RFI) en langue haoussa au Cameroun, est en prison depuis juillet 2015. Il est poursuivi en vertu de la loi anti-terroriste de décembre 2014, qui déroge

au code pénal et ne respecte pas les principes d'un procès équitable. Ce journaliste risque la peine de mort devant la justice militaire. Son tort : avoir enquêté, en tant que journaliste, sur la situation dans le Nord-Cameroun et sur Boko Haram. Monsieur Ahmed Abba a été arrêté arbitrairement à Maroua le 30 juillet 2015 par les forces de l'ordre. Dans un premier temps, il a été maintenu plus de trois mois en détention au secret : il ne pouvait recevoir aucune visite (avocat, médecin, proches). Au cours de cette période, il a subi des violences physiques et psychologiques. Il a ensuite dû attendre quatre mois en prison avant que son procès ne commence devant une instance judiciaire militaire et non devant une instance civile.

Depuis lors, la procédure pour « complicité d'actes de terrorisme » et « non-dénonciation d'actes de terrorisme » traîne en longueur devant le Tribunal militaire de Yaoundé et les audiences sont sans cesse renvoyées.

Alors que le Cameroun a ratifié la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) qui garantissent la protection des journalistes et de leurs sources, les autorités du Cameroun s'acharnent contre Monsieur Ahmed Abba.

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

Priez pour lui, priez pour sa libération !

AU DJIBOUTI... MOHAMED AHMED, PRISONNIER POLITIQUE



Monsieur Mohamed Ahmed, dit Jabha, militant du Front pour la restauration de l'unité et de la démocratie (FRUD) ne devrait pas être en prison. La chambre d'accusation de Djibouti a en effet annulé, le 6 octobre 2016, l'ensemble de la procédure le visant et ordonné sa remise en

liberté. Pourtant, plus de quatre mois après l'abandon des charges, Monsieur Mohamed Ahmed reste incarcéré de manière totalement illégale.

Monsieur Mohamed Ahmed a été arrêté arbitrairement le 1^{er} mai 2010. Un mois plus tard, il a été transféré en toute illégalité à la prison centrale de Djibouti, dite Gabode, sans qu'aucune charge n'ait été retenue contre lui. Les débuts de sa détention ont été très difficiles : il a été torturé à plusieurs reprises (privation de nourriture, simulacres d'exécution, bastonnades répétées). Il a par la suite fait l'objet de nombreux mauvais traitements. Le 15 septembre 2012, en présence du directeur de la prison de Gabode, il a été battu et menacé de mort par le sergent-chef de la police qui a renouvelé ce type d'agression fin novembre 2012. A plusieurs reprises, il a été placé à l'isolement, notamment fin décembre 2012.

Depuis plus de quatre ans, il est privé de tout contact avec ses proches qui lui rendaient auparavant visite et lui apportaient des médicaments.

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

Priez pour lui, priez pour sa libération !



Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture
7 rue Georges Lardennois, 75019 Paris
T : + 3 (0)1 40 40 42 43 – F : + 33 (0)1 40 40 42 44
acat@acatfrance.fr - www.acatfrance.fr

CONTACT

Coline Aymard, Chargée de la Mobilisation et des Campagnes
Coline.aymard@acatfrance.fr
0140402301